

PROPOSITION DE LOI VISANT À RENFORCER ET GARANTIR LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC LORS DES MANIFESTATIONS. SYNERGIE-OFFICIERS FAVORABLE AU TEXTE !

Le 07 février 2019



Auditionné par la commission des Lois de l'Assemblée Nationale, **SYNERGIE-OFFICIERS** a affirmé son soutien à cette proposition de loi, au regard des violences et des blessures inadmissibles subies par nos collègues depuis des mois au cours des opérations de maintien de l'ordre.

CETTE VIOLENCE EST, HÉLAS, LARGEMENT RELATIVISÉE PAR DES FORMATIONS POLITIQUES INCONSCIENTES DES DANGERS OU IMPRUDEMMENT FASCINÉES PAR LES MOUVEMENTS DE RUE.

Ces mouvements auront semble-t-il vocation à durer et ce au détriment de la population et des manifestants pacifiques.

AUSSI, AU-DELÀ D'UNE RÉFLEXION GÉNÉRALE SUR L'ORGANISATION DE L'EXPRESSION COLLECTIVE SUR LA VOIE PUBLIQUE QUI DOIT ÉVOLUER, SYNERGIE-OFFICIERS SE FÉLICITE DU VOTE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES MESURES SUIVANTES :

- ✓ **INTERDICTION ADMINISTRATIVE DE MANIFESTER POUR LES INDIVIDUS LES PLUS VIOLENTS**
- ✓ **RECENSEMENT DES PERSONNES INTERDITES DE MANIFESTATION DANS LE FPR**
- ✓ **INSPECTIONS VISUELLE, FOUILLES DES BAGAGES ET VISITES DE VÉHICULES SUR LES LIEUX ET AUX ABORDS DES MANIFESTATIONS**
- ✓ **DÉLIT DE DISSIMULATION DU VISAGE**
- ✓ **COMPARUTION IMMÉDIATE OU CRPC POUR LES PARTICIPATIONS DÉLICTEUSES À UN ATTOUPEMENT**
- ✓ **RENFORCEMENT DES PEINES COMPLÉMENTAIRES ENCOURUES PAR LES AUTEURS D'INFRACTIONS COMMISES À L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION**
- ✓ **POSSIBILITÉ POUR LE JUGE D'INSTRUCTION ET LE JLD D'INTERDIRE À UNE PERSONNE SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE DE PARTICIPER À DES MANIFESTATIONS**
- ✓ **MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE « CASSEUR-PAYEUR »**

PAR AILLEURS, DANS L'ATTENTE DE L'EXAMEN DE CE TEXTE PAR LE SÉNAT ET DE SA MISE EN ŒUVRE, SYNERGIE-OFFICIERS APPELLE D'ORES-ET-DÉJÀ À UNE RÉPONSE FERME ET COHÉRENTE DE LA JUSTICE À L'ENCONTRE DES AUTEURS INTERPELLÉS.

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**